



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2013

N° 2013-12-18-05

**DECISIONS MODIFICATIVES 1
BUDGET DES SALLES - EXERCICE 2013**

Le 18 décembre 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 11 décembre 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET – Mme LELAY - M. BISSON
Mme LÉMERÉ - M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA - M. LHENRY - Mme MILLOT - M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT –
M. CALLIOT - Mme LEFORT - Mme THILLY – M. ANTUNES – Mme CORREIA – M. BESSON

EXCUSES :

Mme MOREAU
M. PERNET
M. CHOUARD

donne pouvoir à
donne pouvoir à
donne pouvoir à

Mme ROLLET
M. BESSON
M. BISSON

ABSENTS :

Mme MASSON
M. CARRASCO
M. JOSEPH
M. SMITH
Mme GABREL

Membres en exercice : 29

Membres présents : 21

Procurations : 3

Votants : 24

Secrétaire de séance : M. PIERRON

5/ DECISIONS MODIFICATIVES 1 BUDGET DES SALLES - EXERCICE 2013

Rapporteur: M. FAUCONNET

FONCTIONNEMENT

L'hiver 2012/2013 a été long, nécessitant d'allonger la période de chauffage des bâtiments jusqu'au début de l'été, notamment les ERP.

Le coût supplémentaire annuel est estimé à 6 000 euros, nécessitant l'augmentation des crédits affectés à cette charge.

1/ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : + **0 €**

Chapitre : 011 – 60612 Energies + 5 000.00 €

Chapitre : 022 – Dépenses imprévues - 5 000.00 €

INVESTISSEMENT

Le toit de la salle Polyvalente rencontre des problèmes d'infiltration d'eau découlant d'une forte altération de son étanchéité.

Le coût des travaux pour les 2 façades sont estimées à 8158.40 euros hors taxes.

Les crédits inscrits au budget à l'opération de la salle Polyvalente étant insuffisants, il est nécessaire de les modifier comme suit :

2/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT : + **0 €**

Chapitre : 21 – Opération 254 CCAG - 2132 - 414 + 8 158.00 €

Chapitre : 21 – Opération 252 Polyvalente - 2132- 414 - 8 158.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des finances,

OUI l'exposé qui précède

ADOpte les décisions modificatives numéro 1 ci-dessus proposées pour le budget des salles de l'exercice 2013.

Résultat du vote :

- Voix pour : 22
- Voix contre : 0
- Abstentions : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX